

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE
Mme Noëlla ROMMEL
M. Christian MANCIP
Mme Chantal MOCZADLO
M. Alain MARCELIN
Mme Magali LORA
Mme Christelle ABATE
Mme Isabelle BRUYNEEL

Mme Rosine CARILLO
TRAMIER
M. Pierre GAC
M. Jérémie JEAN
Mme Carole LAURENT
M. Gilles MANCEL
Mme Petya MARINOVA

Mme Alexandrine
MEYNAUD
M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Edouard SCHMID
Mme Sandrine SAEZ
Mme Geneviève SIAUD
M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir : M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. le Maire

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme Noëlla ROMMEL

2023 PVL 067

OCTROI D'UNE SUBVENTION A DES
CHASSEURS SAINT HUBERT – ANNEE 2023

Rapporteur : Madame Christelle ABATE

Avec l'avis favorable de la commission animation vie locale réunie le 28 février 2023, le conseil municipal est appelé à entériner l'octroi d'une subvention à l'association des chasseurs Saint Hubert pour l'année 2023 d'un montant de 800.00 €.

Le Conseil Municipal
Le Rapporteur entendu,
Délibère et décide

- D'octroyer à l'association des chasseurs Saint Hubert une subvention communale pour l'année 2023 d'un montant de 800.00 €

- D'inscrire les crédits correspondants au budget communal

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu la secrétaire de séance
Mme Noëlla ROMMEL

Pour	21 - (M. MANCIP ne prend pas part au vote)
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 19 avril 2023